

Comment les services du SIJE sont appliqués

1. **Processus à l'aiguillage** : Les formulaires d'aiguillage et d'autorisation de divulguer de l'information doivent être remplis et remis au SIJE. Les rapports d'évaluation de l'enfant seront ensuite examinés pour déterminer l'admissibilité à recevoir des services de soutien. La coordonnatrice à l'accueil commencera à compiler de l'information en vue d'élaborer un plan de soutien avec la famille. (Ce plan permet de déterminer les mesures d'appui en place, d'obtenir des renseignements de base sur l'enfant, de connaître toute préoccupation en matière de santé, les priorités à respecter, le soutien nécessaire, la logistique des communications et les prochaines étapes).
2. Une fois l'admissibilité vérifiée et qu'une place en service de garde est obtenue, on **confirme le soutien** d'une consultante-ressource, si disponible.
3. La consultante-ressource :
Communique avec la famille par téléphone **pour prévoir une rencontre initiale** au foyer de l'enfant ou dans les locaux du service de garde pour faire connaissance, discuter des services offerts par le SIJE et mettre à jour le plan de soutien.

Communique avec le service de garde pour prévoir une rencontre avec la gestionnaire ou la conseillère en garde à domicile ainsi que le personnel éducateur ou la responsable de garde pour faire connaissance, discuter des services offerts par le SIJE, recueillir et partager de l'information et établir le niveau de soutien requis.

S'il s'agit d'une première collaboration avec le SIJE, on demandera de réserver du temps pour une rencontre avec la gestionnaire ou la conseillère en garde à domicile afin de remplir un profil d'inclusion. Ce profil aidera à déterminer la logistique nécessaire relativement aux communications et à la consultation, la philosophie du programme, les forces et les besoins, la formation ainsi que les besoins de ressources.

4. **Les consultations avec le service de garde** débutent, et des rencontres supplémentaires avec la famille peuvent être tenues, le cas échéant.

La consultante-ressource effectue des observations des routines et des activités au programme, établit des liens avec le personnel éducateur/la responsable de garde et offre le soutien et les ressources nécessaires. Elle peut être appelée à participer à des réunions d'équipe ou du personnel pour discuter des services du SIJE, du niveau de soutien, partager de l'information de l'enfant, etc. ou encore prendre part à la planification de la programmation.

5. **La rencontre du plan de service** : au moyen d'une conférence de cas, une rencontre est prévue avec les parents/tuteurs, l'éducatrice de la petite enfance attirée à l'enfant/la responsable de garde et d'autres thérapeutes et consultantes, environ six à huit semaines après qu'un enfant est inscrit à un service de garde.

L'intention de la rencontre du **plan de service** de l'enfant est de créer une opportunité de partager des informations de façon respectueuse dans le but d'identifier des priorités pour des objectifs fonctionnels pour le développement et de discuter des stratégies et de leur mise en œuvre.

Ceci est acquis par un consensus établi en collaborant de façon efficace tout en célébrant les succès de l'enfant. C'est également à ce moment que l'on confirme le niveau de soutien, et que la fréquence et le type de contact sont clairement définis.

Le plan de service est un document évolutif qui est révisé à mesure que les objectifs sont atteints ou ont besoin d'être redéfinis.

6. **Cartable de l'enfant** : Un cartable est préparé pour chaque enfant afin d'appuyer une communication continue entre le personnel éducateur de l'enfant, les consultantes et les autres thérapeutes impliqués. Le cartable contient des rapports de consultations, le plan de service de l'enfant ainsi que les notes et ressources des consultantes et thérapeutes. Le personnel éducateur est invité à y consigner ses observations et besoins pour favoriser une bonne communication.
7. **Cartable du renforcement des capacités**: un cartable sera créé pour chaque service de garde. Celui-ci sera utilisé pour recueillir toutes les ressources partagées par les consultantes-ressources, les consultantes en comportement et les partenaires communautaires en ce qui a trait aux consultations et aux séances de formation qui ont été offertes en vue d'enrichir les connaissances et les habiletés du personnel éducateur afin de soutenir les besoins de tous les enfants.

- 1) Consultation et recommandations spécifiques au programme
- 2) Perfectionnement professionnel
- 3) Série de modules – Intervenir avant de réagir...
- 4) Profil d'inclusion
- 5) Collecte de données
- 6) Ressources communautaires